



Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS

www.lesamisdesarts-delasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

**16^{ème} SALON D'AUTOMNE
du 20 au 28 novembre 2021**

Salle Bodega – Stade de la Licorne – rue du Chapitre – 80000 AMIENS (parking assuré)

Les Amis des Arts de la Somme organisent leur 16^{ème} Salon d'Automne et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants. **Nous souhaitons avant tout que ce salon soit de qualité.**

Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner pour le **18 octobre 2021**. **Tout dossier incomplet sera refusé. ATTENTION PLACES LIMITEES.**

Nombre d'oeuvres : 1 à 4 - Format : LIBRE à condition de respecter la surface d'exposition de 1.40 m (H) x 1 m (L) x 2

ATTENTION PREVOIR L'ESPACE ENTRE VOS TOILES. Les œuvres trop serrées ne seront pas toutes exposées.

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél : Email : (très lisible SVP) :

Portable : Site Internet :

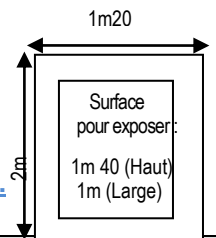
Souhaitez-vous que votre adresse mail (ou site) figure sur les listes à disposition du public ? OUI NON

N° de SIRET :

2 FACES DE GRILLE PAR EXPOSANT soit une surface de deux fois 1 m sur 1,40 m

Format libre à condition de bien respecter le schéma ci-contre. **Veillez également à bien homogénéiser l'ensemble de vos œuvres (couleurs, thèmes, formats, encadrements, de préférence des caisses américaines ou des cadres de même style et de couleur identique).**

L'association se réserve le droit de refuser certaines œuvres si ces conditions ne sont pas respectées.



TITRE DE L'ŒUVRE *	TECHNIQUE	FORMAT (MAX : 1m(L) X 1m40 (H) Cadre compris)	PRIX
- 1			€
- 2			€
- 3			€
- 4			€
- 5			€
- 6			€
- 7			€
- 8			€

* LES ŒUVRES INSCRITES NE POURRONT ÊTRE MODIFIÉES SUR NOS LISTES

Votre règlement comprend :

- Les droits d'exposition (10€ - 5€ pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs *) **Chèque** : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme

- Ou Les droits d'exposition (10€ - 5€ pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs) + Votre cotisation 2021 (20 € - 10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs) **impératif établir 2 chèques**

Une permanence d'un minimum de 2 h au cours de l'exposition vous est demandée – voir le tableau ci-joint

*ce tarif est exceptionnel pour cette année, la crise sanitaire nous ayant empêchés d'exposer depuis plus d'un an.

"Je soussigné(e),déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tout recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées".

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon d'Automne dans la presse et les médias, mettre un listing à la disposition du public. De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage, accueillir le verdict du jury avec sérénité.

Date

Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

Planning salon d'automne 20 au 28 novembre 2021

Merci de cocher **2 heures** (ou +) de permanence dans la mesure de vos disponibilités

	20/11	21/11	25/11	26/11	27/11	28/11
14 h/16 h						
16 h/18 h						

LE PASS SANITAIRE VOUS SERA DEMANDE SUR LE SITE DE L'EXPOSITION

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : **COTISATION :** Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon. La COTISATION annuelle est de **20 €** (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)
DROIT D'EXPOSITION: 10 € (5 € pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs) quel que soit le nombre d'œuvres exposées

ARTICLE 2 : **NOMBRE D'ŒUVRES :** 1 à 8 (Chaque artiste disposera de **2 faces de grille caddie**)
FORMAT : Libre (Surface d'exposition par grille : 1m 40 (Hauteur) X 1 m (Largeur))

Les photos des œuvres devront nous être envoyées par mail sous format JPEG (PAS DE PHOTOS SUR PAPIER !)

ATTENTION : les œuvres trop serrées ne seront pas TOUTES exposées (*tenir compte de l'espace entre vos toiles*).

ARTICLE 3 : **TECHNIQUES :** Peinture - sculpture - photographie - mosaïque
Pour les cadres, dispositif d'accrochage fiable (SVP : **PAS DE PITONS QUI RESSORTENT**).
Sculptures : présentées sur socles, **fournis par l'artiste**, permettant une exposition de l'œuvre en toute sécurité. (des tables peuvent être mises à disposition)
Toutes les œuvres comporteront **au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste ainsi que le titre de l'œuvre.**

Seront refusées : les copies d'œuvres d'artistes, **les œuvres déjà présentées lors de nos précédents salons**, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon ainsi que les œuvres hors format pour la surface d'exposition.

ARTICLE 4 : **En cas de vente :** L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association, sur le prix de vente de l'œuvre. **Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.** Une œuvre vendue peut être remplacée.

ASSURANCE : Les artistes sont libres d'assurer leurs œuvres individuellement. **La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.**

Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.

ARTICLE 5 : - **DÉPÔT :** **JEUDI 18 novembre 2021 de 16 h à 18 h 30 et vendredi 19 novembre de 10 h à 11 h 30**

- **RETRAIT:** **DIMANCHE 28 novembre 2021 à partir de 17 h 30.** (Merci de respecter ces horaires).

- **INVITATIONS :** Les invitations seront envoyées par Mail. Vous pourrez également en retirer à la Dodane (15/17, rue de la Dodane - AMIENS) les samedis et dimanches entre 15 h et 17 h 30.

L'installation et le choix de l'emplacement revient à l'association avec pour but la mise en valeur de toutes les œuvres.

ARTICLE 6 : **prix du Salon d'Automne**

Trois prix seront décernés par les artistes (1^{er} Prix : 100 € - 2^{ème} Prix : 70 € - 3^{ème} Prix : 50 €).

Les prix seront remis le jour du décrochage des œuvres (le 28 novembre 2021)

Les gagnants se devront **d'être présents ou de se faire représenter. À noter que les lauréats de l'année précédente, seront hors concours pour deux années consécutives.**

ARTICLE 7 : seules les cartes de visites d'exposants sont acceptées, un emplacement sera réservé à cet effet (pas de cartes postales, livres, affiches, etc...).

VERNISSAGE : le SAMEDI 20 novembre 2021 à 12 h

La réussite d'un salon étant liée également à l'information du public, les participants sont invités à déposer des affiches chez les commerçants de leur quartier et de diffuser très largement l'invitation par Mail

RAPPEL :

DÉLAI D'INSCRIPTION : avant le **18 octobre 2021 (Attention places limitées)**

DÉPÔT : **JEUDI 18 novembre 2021 de 16 h à 18 h 30 et vendredi 19 novembre de 10 h à 11 h 30**

RETRAIT : **Dimanche 28 novembre 2021 à partir de 17 h 30.**

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES : 1 à 8 dans une surface de 1m (Large) sur 1m40 (Haut) x 2 grilles

FORMAT DES TOILES : Libre (bien tenir compte de l'espace entre les toiles 10 cm environ)

LES TOILES TROP SERRÉES NE SERONT PAS EXPOSÉES

Société des Amis des Arts de la Somme

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

lesamisdesartsdelasomme@laposte.net - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>